

**Une action résolue pour dénoncer les conditions
intenable dans le système de santé**

Les infirmières du Québec tiennent une journée d'action sans temps supplémentaire obligatoire le 8 avril



Manifestation contre les mauvaises conditions de travail, dont le temps supplémentaire obligatoire, le 28 mars 2019, devant les bureaux des ressources humaines en santé dans les Laurentides

Le 8 avril, les infirmières membres de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ) organisent une journée d'action sans temps supplémentaire obligatoire (TSO). La journée se tient sous le thème « Le temps supplémentaire obligatoire, ç'a assez duré ». Lors d'une conférence de presse à Montréal, le 2 avril, la présidente de la FIQ, Nancy Bédard, a présenté l'objectif de la journée d'action : « Le 8 avril prochain, les professionnelles en soins veulent pouvoir choisir leur santé physique et mentale, leur vie personnelle et familiale. Elles veulent, comme la grande majorité de la population, vivre une journée normale de travail. Une journée où elles ne risquent pas d'être prises en otage. Voilà l'objectif de cette journée [d'action] sans précédent », a-t-elle dit.

Le 5 avril, le Tribunal administratif du travail est intervenu pour émettre une ordonnance à la FIQ pour qu'elle informe ses membres que, lors de la journée d'action, ils et elles devront accepter toute demande de temps supplémentaire obligatoire à condition que celui-ci corresponde à une

situation urgente et exceptionnelle, comme c'est censé être le cas. Le Tribunal note que les établissements de santé ont déclaré avoir pris tous les moyens et mesures nécessaires pour éviter de recourir au temps supplémentaire lors de cette journée. La FIQ s'est déclarée satisfaite du jugement : « Ce qu'elle [la juge] nous ordonne, c'est ce que nous avons dit le 2 avril », a déclaré Nancy Bédard. « Les infirmières seront toujours présentes, en heures supplémentaires obligatoires s'il le faut, lors des vraies urgences, des vraies situations exceptionnelles, et c'est ce que le jugement dit. Des mesures urgentes et exceptionnelles doivent être des situations non prévues et inattendues. Ils ne pourront utiliser le TSO pour pallier à leur manque de planification », a-t-elle ajouté.

La présidente de la FIQ a qualifié le recours systématique au temps supplémentaire obligatoire de violence organisationnelle contre les infirmières.

« Cette pratique est devenue un réel mode de gestion qui porte atteinte aux droits des professionnelles en soins et a un impact direct sur la qualité et la sécurité des soins. La journée du 8 avril doit servir d'électrochoc pour tous les gestionnaires du réseau. Quand le TSO est 'prévu' à l'avance, on n'appelle plus cela une urgence. Le temps supplémentaire obligatoire via le code de déontologie doit être utilisé selon des mesures d'exception et d'urgence, et ce n'est pas le cas actuellement. Ce qui devait être une mesure d'exception a été érigée, dans beaucoup d'établissements, en véritable système de gestion. C'est inhumain et dangereux tant pour les professionnelles en soins que pour les patient-e-s », a-t-elle dit.



Selon la FIQ, la pratique du temps supplémentaire obligatoire dépasse largement la question des relations de travail. Elle porte atteinte à la sécurité des soins et a un impact direct sur les patients. Les femmes sont les premières victimes des heures supplémentaires obligatoires puisqu'elles représentent 90 % de la fédération. Des milliers de mères, de conjointes, de proches aidantes se voient forcées de cumuler les quarts de travail. À ce jour, leur profession demeure l'une des seules où sévit cette pratique inhumaine, et ce, de façon quotidienne.

Dans un mémoire présenté au gouvernement du Québec en mai 2018, la FIQ mentionne qu'en 2014-2015, 4,5 millions d'heures supplémentaires ont été réalisées uniquement par les infirmières québécoises. L'épuisement professionnel des travailleurs et travailleuses du réseau de la santé a atteint un niveau inégalé ces dernières années. On assiste actuellement à une véritable explosion du nombre d'invalidités pour des diagnostics d'ordre psychologique chez les travailleurs et travailleuses du réseau de la santé, notamment une hausse de 47 % au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Estrie (CISSS), de 35 % au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et de 31 % au CISSS de Montérégie-Est. Selon la FIQ, les heures supplémentaires et le nombre d'heures travaillées par semaine ont un impact significatif sur le nombre d'erreurs commises et l'utilisation systématique des heures supplémentaires augmente de manière significative le risque de mortalité en milieu hospitalier. En 2016-2017, uniquement dans les établissements québécois, une hausse de 4 % d'incidents et d'accidents lors de prestations de soins a été observée.

Un des objectifs de la journée est de lancer un appel pressant à la ministre de la Santé et des Services sociaux afin qu'elle aille au-delà des déclarations et pose des gestes concrets pour mettre

fin au temps supplémentaire obligatoire

« Cependant, ce voeu demeurera pieux si elle n'exige pas de ses gestionnaires des changements profonds », a dit Nancy Bédard. « Elle doit envoyer le message clair que le temps où on faisait reposer tout le fonctionnement du réseau de la santé sur les épaules des professionnelles en soins est révolu. Il y a urgence d'agir ! Nous lui avons fait part d'une multitude de solutions, dont celle du déploiement des ratios professionnels en soins/patient-e-s par l'entremise d'une loi. Nous souhaitons qu'il y ait un avant et un après 'le 8 avril 2019'. Espérons que cette journée en sera une de grand changement. Dans le cas contraire, nous allons poursuivre notre lutte et les prochains mois pourraient être chauds », de conclure la présidente.

La FIQ compte près de 76 000 membres infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques oeuvrant dans les établissements de santé aux quatre coins du Québec.

(Photos : FIQ)

Lisez *Chantier politique*
Website: www.pmlq.qc.ca Courriel: bureau@pmlq.qc.ca